



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



Notification 2015/030

16 décembre 2015

NOTIFICATION AUX PARTIES

LIEU PROVISOIRE POUR LA TROISIEME RÉUNION DES PARTIES À L'ACCORD GORILLA ET PROPOSITION DE COOPÉRATION ENTRE GRASP ET L'ACCORD GORILLA DE LA CMS

Par notification 2014/023, les Parties à l'Accord Gorilla ont été informées de la recommandation du Comité permanent de la CMS "de reporter la MOP3 jusqu'à nouvel ordre." En ligne avec le projet de proposition décrit ci-dessous pour la coopération entre le Partenariat du Projet pour la Survie des Grands Singes (GRASP) et l'Accord Gorilla de la CMS, le Secrétariat de la CMS, fonctionnant comme le secrétariat intérimaire de l'Accord Gorilla, suggère de tenir la MOP3 immédiatement après la 3^{ème} Réunion du Conseil du GRASP provisoirement prévue pour Novembre 2016 en Indonésie.

Depuis son entrée en vigueur en 2008, l'Accord Gorilla de la CMS a connu des problèmes de financement, avec seulement trois parties ayant partiellement payé leurs contributions annuelles. Cela a abouti à une faible mise en œuvre de l'Accord. Dans le même temps, les partenaires du GRASP ont fait d'excellents efforts avec la mise en œuvre de leurs objectifs, qui se recourent en grande partie avec ceux de l'Accord Gorilla de la CMS.

Les articles VII (d) et IX (b) de l'Accord Gorilla stipulent que le Secrétariat doit "assurer la liaison avec [...] les organisations internationales et nationales, dont les activités ont trait directement ou indirectement à la conservation, y compris la protection et la gestion, des gorilles" et « consulte les secrétariats d'autres Conventions et instruments internationaux pertinents sur des questions d'intérêt commun, y compris le Partenariat du Projet pour la Survie des Grands Singes (GRASP) ».

À la lumière des objectifs du GRASP et de l'Accord Gorilla de la CMS qui se recourent, la complémentarité des deux organismes ainsi que dans l'intérêt de la mise en commun des ressources limitées, une proposition a été préparée par le secrétariat de la CMS en collaboration avec le secrétariat du GRASP pour que les deux organismes coopèrent étroitement dans un certain nombre de domaines. Un projet de proposition détaillé est joint à cette notification, qui a été très bien accueilli par la 10^{ème} Réunion du Comité exécutif du GRASP en septembre 2015, comme on peut le voir dans le rapport de la réunion ci-joint.

Avec cette notification, le Secrétariat de la CMS invite les Parties à commenter le projet de proposition de coopération et, en particulier, la proposition de tenir la MOP3 immédiatement après la 3^{ème} Réunion du Conseil du GRASP. Une discussion approfondie du projet complet de proposition pour la coopération entre GRASP et l'Accord Gorilla de la CMS sera prévue pour le premier jour de la MOP3, sauf si une occasion peut être identifiée plus tôt par le Secrétariat. Les Parties sont invitées à fournir leurs commentaires d'ici le **31 janvier 2016**. Si aucune réponse n'a été reçue à cette date, le Secrétariat procédera comme suggéré.

Pour de plus amples informations veuillez contacter le Secrétariat: Clara.nobbe@cms.int

<http://www.cms.int/en/news/notifications>